

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14

## SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, en son lieu habituel, sous la présidence de : Mme DUBAYLE-CALBANO Martine, maire

Présents : Martine DUBAYLE-CALBANO, Christine MATÉO, Sébastien AUGUSTE, Christophe SARRAN, Jean-Antoine OTALORA, Véronique ADELL, Sylvie ARACHE, Mélanie DESFERTILLES, Catherine GOUEL, Josette MÉZY, Benjamin OLIVE, Thierry SARRAN, Stéphanie VÉZINET

Absent(s) : Jean-Pierre PERROCHAUD

Absent(s) excusé(s) : Fatah SEBBAK donne procuration à Mélanie DESFERTILLES

Secrétaire de séance : Mr SARRAN Christophe

### ORDRE DU JOUR

- 1- Nouvelles modalités de la collecte des déchets verts
- 2- Reprise dans le domaine communal du rond-point de l'Hort d'Aval et de sa pompe de relevage
- 3- Validation du changement d'adresse du siège social de SI Cammaou

Approbation de l'ordre du jour : à l'unanimité (14 voix)

Approbation de la séance précédente : à l'unanimité (14 voix)

080808080808

### **POINT 1 : NOUVELLES MODALITÉS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS**

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de réorganiser la collecte des déchets verts sur la commune de Saturargues. Il est proposé d'approuver les nouvelles modalités comme indiqué ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

MODALITES	TARIFS
Dépôt d'une benne le vendredi soir, récupération le lundi matin remplie par l'utilisateur (sous réserve de place et accès suffisant).	15 € par voyage
Dépôt d'une benne déposée et récupérée en semaine remplie par les employés communaux (sous réserve que les déchets soient entreposés avec accès direct pour chargement).	20 € par voyage
Prise de rendez-vous 5 jours à l'avance sous réserve de disponibilité.	

Où l'exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles modalités de collecte des déchets verts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

### **POINT 2 : REPRISE DANS LE DOMAINE COMMUNAL DU ROND-POINT DE L'HORT D'AVAIL ET DE SA POMPE DE RELEVAGE**

Madame le Maire expose au conseil la réception de courriers d'administrés faisant part de leur volonté de rétrocéder à la commune le rond-point chemin de l'Hort d'Aval ainsi que des deux pompes de relevage.

Elle informe également qu'une commune dispose de plusieurs moyens juridiques pour procéder au classement d'une voie privée d'un lotissement dans son domaine public.

Pour faire suite à la demande des membres de l'association du lotissement de l'Hort d'Aval, il sera proposé de reprendre les voiries du rond-point de l'Hort d'Aval et des pompes de relevage selon les critères suivants :

- Etats des lieux
- Parfait état des communs (voiries)
- Métrage linéaire de voirie repris dans le domaine public : 25 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise :

- Madame le maire à accepter et à signer les offres de cession gratuite de voirie du rond-point de l'Hort d'Aval et des pompes de relevage, dès l'instant où les états des lieux ne fassent apparaître aucun défaut majeur.

### **POINT 3 : VALIDATION DU CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE SI CAMMAOU**

POINT REPORTE

### INFORMATION(S) ET QUESTION(S) DIVERSE(S)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h46



Le Maire,  
Martine DUBAYLE-CALBANO